



# Vivre sans phytosanitaires :

comprendre et faciliter le changement



**Conditions et  
financements pour  
l'arrêt de l'utilisation  
des pesticides**

**Xème programme de  
l'AESN  
2013-2018**



# ~~Plan de désherbage~~

## Plan d'entretien et de gestion

Les attentes de l'AESN :

- Cartographie des zones à risques
- Fiche de synthèse des entretiens et aménagements par typologie d'espace
- Calendriers d'actions et répartitions des tâches
- Définition des besoins en techniques alternatives
- Plan de communication et d'information

# Les outils : les techniques alternatives



Conseils :

- Tester le matériel en conditions réelles par ses équipes
- Tester l'ergonomie des techniques proposées



eau  
seine  
NORMANDIE

# Les outils : les aménagements



Conseils :

- Construire le nouvel aménagement avec les services espaces verts
- Intégrer la lutte contre les îlots de chaleur, structuration de l'espace, recharge des nappes.
- Intégrer multifonctionnalité du site, créer du lien social.
- Optimiser l'enherbement



eau  
seine  
NORMANDIE

# Les outils :

- Ecopâturage
- Mutualisation des équipements
- Volontariat ou arrêté communal pour l'entretien des trottoirs

## « Opération grattoir » : Port-Jérôme-sur-Seine (76)

Depuis 2005, les services municipaux de Notre-Dame-de-Gravenchon, commune déléguée de Port-Jérôme-sur-Seine, expérimentent des techniques alternatives au désherbage chimique : désherbage manuel ou thermique, gestion différenciée... Au vu du bilan sanitaire de l'utilisation des produits phytosanitaires (nocivité pour l'utilisateur, la faune, la flore et la ressource en eau) ainsi que des réglementations, cet effort a été renforcé depuis mai 2013 (actions communes de désherbage entre les agents du service Propreté et ceux des Espaces verts, campagne de rebouchage des joints de trottoirs, groupe de travail menant une réflexion sur le développement des herbes naturelles, sur les différentes solutions à mettre en place...).

Pour accompagner cet effort des services municipaux, sensibiliser et rendre acteurs les habitants, la Ville a lancé, en 2013, « l'Opération grattoir ». Cette action, toujours en cours offre aux volontaires un grattoir pour qu'ils désherbent eux-mêmes leur trottoir ainsi que leurs allées et terrasses. Leur participation à ce dispositif est également matérialisée par un autocollant « Pour le trottoir, c'est le grattoir » qu'ils peuvent apposer sur leur boîte aux lettres. À ce jour, **456 grattoirs** ont été distribués par les agents du service Espaces verts.

Alain Czelay, adjoint au maire chargé du Cadre de vie





eau  
seine  
NORMANDIE

# La communication



ENSEMBLE  
DONNONS  
vie à l'eau

Agence de l'eau



eau  
seine  
NORMANDIE



ENSEMBLE  
DONNONS  
vie à l'eau

Agence de l'eau



eau  
seine  
NORMANDIE



ENSEMBLE  
DONNONS  
vie à l'eau

Agence de l'eau



eau  
seine  
NORMANDIE

normandie  
actu



Newsletter

## Saint-Jacques-sur-Darnétal

### Le désherbage doux pas si populaire à Saint-Jacques-sur-Darnétal

Un habitant de Saint-Jacques-sur-Darnétal pointe du doigt le manque d'entretien de la voirie, côté désherbage, et s'inquiète. La commune a opté pour le "zéro phyto". Explications.

“ J’ai lu avec attention dans votre dernier numéro l’article sur Saint Jacques sur Darnétal qui serait « champion contre la pollution » et à ce titre vient de recevoir un « bon point » du président de la CREA. Vous y expliquez que la municipalité de St Jacques a « devancé l’appel » en passant au « zéro phyto » dès cette année, alors que ce ne sera obligatoire qu’à partir de 2016 (et encore !). Madame le Maire et ses amis écologistes semblent se réjouir de voir les herbes sauvages envahir la voirie et traitent avec un certain mépris les nombreux Saint-Jacquais qui s’inquiètent de voir leurs espaces verts et leurs trottoirs se dégrader. Comme je fais partie de « ces arriérés » qui ne partagent pas les élucubrations totalitaires des écolos de salon, qui font le malheur des communes de la CREA qui les écoutent, je me permets de vous envoyer quelques photos montrant où est tombé notre village. ”

ENSEMBLE  
DONNONS  
vie à l'eau

Agence de l'eau



eau  
seine  
NORMANDIE



En ce moment

Présidentielle 2017

Paris Normandie > Région

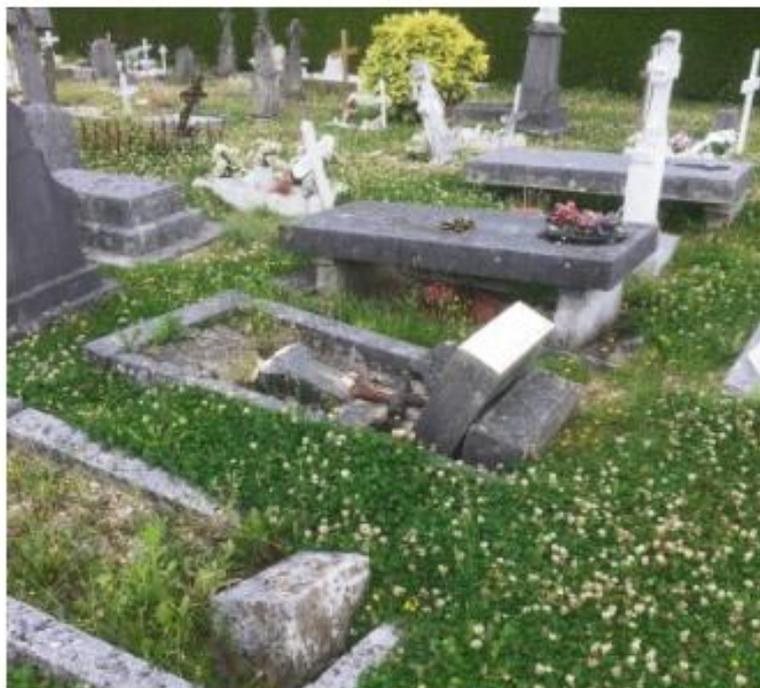
## Consternation au cimetière d'Yvetot

Publié 01/08/2016 à 22H33

Partager Réagir



Yvetot. Des familles de défunts s'offusquent de l'état du cimetière Saint-Louis, envahi de mauvaises herbes. La municipalité se retranche derrière de nouvelles pratiques de désherbage.



Depuis que la municipalité a abandonné l'utilisation de produits phytosanitaires, les trèfles blancs pullulent



eau  
seine  
NORMANDIE

LOBS

PAYS : France  
PAGE(S) : 24-34  
SURFACE : 849 %  
PERIODICITE : Hebdomadaire

RUBRIQUE : Grands formats  
DIFFUSION : 460797  
JOURNALISTE : Anaud Gonzague



► 29 octobre 2015 - N°2660

Etude exclusive

# Votre enfant est-il pollué?

✍ ARNAUD GONZAGUE  
📷 WILLIAM BEAUCARDET

ENSEMBLE  
DONNONS  
vie à l'eau

Agence de l'eau



eau  
seine  
NORMANDIE

santé  
magazine



▼ NOS  
CONSULTANTS



Dr LAURENT  
CHEVALLIER  
médecin  
nutritionniste



Dr SYLVAIN  
CORDIER  
épidémiologiste  
à l'Inserm



Dr MICHEL  
GAGEY  
médecin chargé  
de la santé et de la  
sécurité au travail  
à la Mutualité  
sociale agricole



Dr PIERRE-  
MICHEL  
PERINAUD  
médecin  
généraliste

Il est vrai que les pesticides sont omniprésents en agriculture, dans les jardins, dans les maisons... Malgré l'annonce de plans de réduction, la France reste le premier utilisateur en Europe (environ 80 000 tonnes par an). Conséquence : le taux d'imprégnation de la population est impressionnant. L'Institut national de veille sanitaire (Invs) a retrouvé des traces d'insecticides dans 90 % des échantillons d'urines qu'il a testés. Devant la multiplication des signaux d'alarme, les experts nous incitent à réduire notre exposition.

AGRICULTEURS, LES  
PREMIÈRES VICTIMES

Appelés à manipuler régulièrement des produits phytosanitaires, les agriculteurs en sont les premières victimes. En 2012, la maladie de Parkinson a été inscrite au tableau des maladies professionnelles. Il est, aujourd'hui, admis que l'utilisation régulière de pesticides pendant plus de dix ans est un facteur de risque. Une vingtaine d'agriculteurs a obtenu cette reconnaissance en 2012, cinquante en 2013. Le lymphome (une forme de cancer) pourrait être la prochaine maladie professionnelle reconnue. Ces deux pathologies font partie, avec les cancers de la prostate et les myélomes, des maladies pour lesquelles l'Inserm estime qu'il y a une « forte présomption » de lien avec l'usage de pesticides agricoles. Cette présomption est jugée « moyenne » pour les leucémies, la maladie d'Alzheimer, les troubles cognitifs, et l'impact sur la fertilité. Enfin, des doutes existent sur la santé des enfants dont la mère a été exposée professionnellement pendant sa

grossesse. Des études montrent une augmentation du risque de malformations congénitales, de leucémies, de troubles de la mémoire...

**Que faire?** Des actions de prévention sont menées par la Mutualité sociale agricole (MSA) pour sensibiliser les agriculteurs aux bonnes pratiques (organisation du chantier, port de gants, de masques et de combinaisons, choix du matériel de pulvérisation... ). Mais ces conseils ne sont pas toujours faciles à appliquer. Pour faire reconnaître une maladie professionnelle, un agriculteur doit adresser une déclaration et un certificat médical à la MSA. Un certain nombre de critères sont requis, mais « a priori, il n'y a aucune raison de refuser la reconnaissance d'une maladie de Parkinson à un céréalier, un maraîcher ou un vitiiculteur, car ce sont des activités habituellement exposantes », observe le Dr Michel Gagey, médecin chargé de la santé et de la sécurité au travail à la MSA. D'autres maladies peuvent être reconnues "hors tableau", mais dans le cadre d'une expertise individuelle.

La MSA a, par ailleurs, mis en place Phyt'attitude (n° vert gratuit : 0 800 887 887) qui permet de signaler les effets secondaires

liés à l'usage des pesticides : maux de tête, troubles digestifs, irritations... Environ 200 appels sont reçus chaque année.

SI ON VIT PRES DES  
ZONES TRAITÉES

Les pesticides peuvent atteindre les personnes qui résident à proximité des champs traités. L'expertise collective de l'Inserm s'inquiète des conséquences. « Des résidus d'herbicides ont été retrouvés dans l'urine de familles vivant à proximité de cultures céréalières en Bretagne », observe le Dr Cordier. Cette même étude a révélé des perturbations métaboliques chez les femmes enceintes, au premier trimestre de leur grossesse. « Nous ne sommes pas sûrs que ces modifications soient liées aux pesticides. Il n'y a pas de toxicité à court terme. Mais il faut creuser pour voir s'il y aura des conséquences à long terme », note la chercheuse.

L'inquiétude est forte en Martinique et en Guadeloupe, où des pesticides ont été largement pulvérisés sur les cultures pendant des dizaines d'années. Aujourd'hui, la consommation de certaines denrées fait l'objet de mesures de restriction et les Antilles enregistrent des taux alarmants de cancers de la prostate et de naissances prématurées.



Se tester soi-même : utile ou pas ?

On peut acheter sur internet des kits (chez Kudzu science...). Pour 100 à 150 €, ils permettent d'évaluer son exposition aux pesticides. L'analyse se fait à partir de cheveux ou dans l'eau du robinet. « Tout le monde trouvera des pesticides dans ses cheveux, même les personnes qui mangent bio, car nous sommes exposés à de multiples sources. Mais que faire de ces résultats ? », s'interroge le Dr Sylvaine Cordier. La chercheuse préconise une attitude « pragmatique » en limitant l'usage de pesticides dans toutes les circonstances de la vie.

premières victimes. En 2012, la maladie de Parkinson a été inscrite au tableau des maladies professionnelles. Il est, aujourd'hui, lymphome (une forme de cancer) pourrait être la prochaine maladie professionnelle reconnue. Ces deux pathologies font partie, avec les cancers de la prostate et les myélomes, des maladies pour lesquelles l'Inserm estime qu'il y a une « forte présomption » de lien avec l'usage de pesticides agricoles. Cette présomption est jugée « moyenne » pour les leucémies, la maladie d'Alzheimer, les troubles cognitifs, et l'impact sur la fertilité. Enfin, des doutes

grossesse. Des études montrent une augmentation du risque de malformations congénitales, de leucémies, de troubles de la mémoire...

ENSEMBLE  
DONNONS  
vie à l'eau

# Les aides AESN

- A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017, **seules sont éligibles** les collectivités qui s'engagent dans un niveau de réduction d'utilisation des produits phytosanitaires **supérieur** à celui préconisé par la loi n°2014-110 du 6 février 2014 modifiée par la loi n°2015-992 du 17 août 2015.
- ➔ Les collectivités s'engagent à étendre les restrictions d'utilisation aux zones exclues de la loi (cimetières, terrains de sport...), aux produits exclus de la loi (biocontrôle, faible risque, utilisables en AB).



eau  
seine  
NORMANDIE

# Les aides AESN

- Audit des pratiques → 70%
- Plan de communication → 70%
- Plan d'entretien et de gestion → 70%
- Matériel alternatif → 50%

## Conditionnement de l'aide

Engagement sur le zéro phyto sur l'ensemble du territoire (discussion toujours en cours)

## Conditionnement du solde :

Rapport / certiphyto / support de communication / plan de gestion / conserver le matériel 5 ans / retour sur le matériel 1 an.



eau  
seine  
NORMANDIE

# Les aides AESN

## Prix plafond

- 6 000 € pour les matériels de désherbage thermique à flamme ou infra-rouge
- 30 000 € pour les matériels de désherbage thermique à vapeur ou mousse
- 15 000 € pour les matériels de désherbage mécanique tracté ou à conducteur marchant et les broyeurs de végétaux
- 70 000 € pour les balayeuses-désherbeuses de voirie

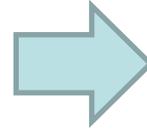
## Attention

1. Le plan de gestion doit préconiser l'utilisation de technique alternative
2. L'agence ne finance que le premier investissement et non le renouvellement.
3. Le matériel d'occasion n'est pas éligible.
4. Dans le cas de matériel mixte (c'est-à-dire qui n'a pas une fonction unique de désherbage), la fonction désherbage est considérée comme représentant 50% du temps : le montant éligible représente donc 50% du montant présenté.

ENSEMBLE  
DONNONS  
VIE à L'eau

# Circuit de validation d'un dossier de demande d'aide

Associer  
l'Agence dès la  
conception du  
projet



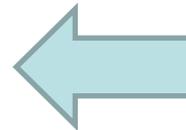
Formulaire à remplir  
Dépôt d'un dossier



Instruction  
par l'Agence



Signature par la DG  
de la convention  
d'aide financière



Validation par  
commission des aides



**Démarrage des travaux**



**Merci de votre  
attention**

**[lemarie.sylvain@aesn.fr](mailto:lemarie.sylvain@aesn.fr)**

Agence de l'Eau Seine Normandie  
Direction Territoriale et Maritime Seine  
Aval

